

President

lean-Luc GUILHO



Objet: Convocation Conseil Communautaire.

Madame, Monsieur.

Je vous informe que le prochain conseil communautaire se tiendra le <u>jeudi 15 mai à 20 h 30 à la</u> CCTA.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Secrétaire de séance,
- Approbation du PV du conseil communautaire du 24 avril (qui vous sera transmis lundi prochain),
- Budget Primitif 2014,
- Taux d'imposition (délibération),
- Taux Taxe Enlèvement Ordures Ménagères (délibération),
- Création régie du musée-forum (délibération),
- Modification des tarifs du Transport Collectif à la Demande (délibération),
- Désignation de 2 délégués suppléants au SYSTOM (délibération),
- Convention SACPA.
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MAI 2014

Etaient présents:

Alan: Jean-Luc Guilhot

Jean-Luc Soudais

<u>Aulon:</u> Michel Fitte

Roger Fauré

<u>Aurignac</u> Jean-Michel Losego (pouvoir de Laurence Darnise)

Philippe Bertrand Régine Boulp

Marie-Hélène Fleurigeon

Bernard Gabas Nicole Samouillan

Bachas: Hervé Cheylat

Benque: Jean-Claude Lasserre

Boussan Patrick Boube

Bouzin: Alain Passament

<u>Cassagnabère</u> Gérard Loiseau <u>Tournas :</u> Jérôme Butti

Cazeneuve-

Montaut : Josiane Tesser

Eoux : Pas de délégué

<u>Esparron</u>: Jean-Claude Lajous (délégué suppléant remplaçant André Massarin)

<u>Latoue</u>: Jacques Féraut

Raymonde Ferrere

Montoulieu

Saint-Bernard : Camille Sors

<u>Peyrissas</u>: Guy Loubeyre

<u>Peyrouzet :</u> Philippre Lagrange

<u>Saint-André</u>: Eliane Raulet (déléguée suppléante remplaçant Jean de Galard)

Saint-Elix

<u>Séglan</u>: Danièle Ader

Samouillan : Michel Chrétien

<u>Terrebasse</u>: Thomas Faure (pouvoir de Jean-Marc Viguié)

Etait absent :

<u>Aurignac :</u> Jean-Marc Viguié

Etait excusée :

Eoux: Monique Rey

Présents: 28 Absent: 1 Excusé: 1 Total: 30

Madame Marie-Hélène Fleurigeon est nommée secrétaire de séance.

Il est fait mention d'une omission dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 avril : l'élection des délégués du Mourtis et celle des délégués à l'association Pays de Comminges n'est pas mentionnée.

Avec cette correction, le procès-verbal est adopté.

I. Budget primitif 2014:

Il est fait lecture des dépenses et des recettes de fonctionnement qui s'équilibrent à hauteur de 3 643 429 € et des dépenses et recettes d'investissement qui s'équilibrent à hauteur de 4 159 585 €.

Concernant les subventions aux associations, Monsieur Boube fait état d'une demande de subvention à l'ADELFA 31 (Agence de Défense et de Lutte contre les Fléaux Atmosphérique) d'un montant de 200 €.

Cette association, dispose d'appareils gérés par des opérateurs bénévoles qui envoie une solution de chlorure d'argent dans les nuages de grêle afin de dissoudre leur formation et lutte ainsi contre les dégâts causés notamment sur les cultures, était jusqu'ici subventionnée en totalité par le Conseil Général.

Au vu des restrictions budgétaires et du fait que les collectivités étaient aussi concernées par les fléaux atmosphériques, le Département a diminué sa subvention.

L'efficacité de cette méthode est prouvée et cette association a besoin de l'aide des communes pour continuer son activité.

Il est décidé qu'une décision modificative sera proposée lors du prochain conseil afin d'entériner la subvention de 200 €.

Patrick Boube indique aussi que l'AAPPMA d'Aurignac a sollicité une demande a sollicité une demande d'aide pour l'école de pêche et demande pour quelle raison cette aide ne figure pas sur le récapitulatif des subventions allouées aux associations remplissant les critères requis.

Monsieur Faure (Thomas) s'interroge quant à l'augmentation de la subvention à l'Office de Tourisme (+ 25 000 € par rapport à 2014).

Il lui est précisé que cela est dû à la prise en charge par l'Office de Tourisme du salaire de Marie Viallet entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 mai 2014.

Madame Samouillan souhaite connaître le montant du salaire de la directrice de la régie du musée-forum.

Monsieur le Président lui répond qu'il n'est pas légal de donner un montant de salaire de manière nominative. Il précise cependant que Madame Viallet a été recrutée sur le grade d'Attaché Territorial au 6ème échelon.

La mise à disposition du personnel au SIAH est l'objet de questionnement de la part de certains élus.

Jusqu'ici, Jean-Pierre Laffont était mis à disposition au SIAH, ce qui permettait de bénéficier d'une subvention de l'agence de l'eau.

Or, la politique de cette dernière ayant énormément changé, seuls 3 000 € ont été budgétisés, correspondant au secrétariat.

Monsieur Lajous fait remarquer que la subvention de l'agence de l'eau existe toujours. Il est nécessaire de travailler avec le Syndicat de la Louge-Fousseret et d'engager un dialogue avec les services concernés de l'Agence de l'Eau.

Madame Samouillan s'interroge sur le projet de maison médicale et notamment sur l'augmentation du coût total qu'elle juge très importante (1 100 000 € aujourd'hui alors que l'on avait démarré à 600 000 €).

Monsieur Chrétien lui répond que cette augmentation est due à l'augmentation de la surface, à celle des cabinets médicaux (on passe de 4 à 6) et para-médicaux (on passe de 2 à 4).

A cela s'ajoutent des demandes supplémentaires des professionnels ainsi que la création d'un logement qui n'était pas prévue au départ.

Madame Samouillan récapitule le montant des subventions (300 000 € de l'Etat et 550 000 € d'emprunt) et demande qui va subventionner le reste.

Monsieur le Président lui répond que l'Europe et la Région devraient abonder la subvention. Il souligne par ailleurs que l'opération sera validée par le conseil communautaire. Il faut pour l'instant attendre le résultat de l'appel d'offres.

Monsieur Faure demande comment le loyer sera calculé et surtout s'il suit l'augmentation du projet.

Monsieur le Président lui répond que les loyers seront indexés sur les remboursements du prêt. Il ajoute que Monsieur Fleurigeon viendra faire un point sur le projet lors du prochain conseil communautaire.

Monsieur Chrétien précise que l'architecte est actuellement en train d'actualiser le chiffrage. Il est prévu un démarrage des travaux en septembre/octobre 2014 pour une réception des travaux été 2015.

Monsieur Faure souhaiterait que soit présenté un budget par opération faisant ressortir les dépenses, les recettes, les subventions, les emprunts ainsi qu'une lisibilité sur le moyen et long terme.

Monsieur le Président fait lecture des recettes d'investissement. Il est évoqué le problème des travaux sur des places à Aulon, Aurignac, Boussan et Latoue, lesquels ne seront certainement pas pris en compte dans le pool routier car les places ne sont pas classées en tant que telles.

Monsieur Boube fait remarquer que l'on a profité de cette procédure pour faire passer des sentiers de randonnée dans le domaine public, ce qui a alourdi le projet.

Il constate que le compte administratif présente un déficit de 30 000 €. Le budget 2013 s'est caractérisé par une augmentation significative de la fiscalité. Il paraît clair que la CCTA ne dégage pas suffisamment d'excédent de fonctionnement. Actuellement, tout se fait par emprunt, mais ce système a ses limites.

Il fait également remarquer que le nouveau tableau du pool ne semble pas être retranscrit dans le budget.

Monsieur Féraut lui répond que l'an prochain, un budget par service sera présenté.

Monsieur Boube est effectivement d'avis qu'il est opportun de décliner le budget de façon plus lisible.

Monsieur Féraut est favorable à une rencontre avec les services techniques afin de mettre tout à plat et de discuter. Il évoque également le problème du secrétariat des services techniques, initialement assuré par Monsieur Macina. Or, ce dernier étant de plus en plus pris auprès des communes par sa mission d'assistant informatique qu'il lui devient très difficile d'assurer le secrétariat des services techniques avec régularité. L'embauche d'un mi-temps va devenir nécessaire.

Monsieur Boube se dit favorable à la réalisation d'un audit sur les finances de la CCTA, qui serait dans l'intérêt de tout le monde, sans viser personne.

Il a lui-même réalisé un audit à Boussan il y a quelques années et cela s'est avéré très utile. Quelques chiffres l'alertent quant aux finances de la CCTA :

- un coefficient d'auto-financement nul (il est de 1,29 pour un seuil d'alerte fixé à 1) ;
- un ratio de rigidité structurelle de 0,69 pour un seuil d'alerte fixé à 0,65 ;
- un ratio d'endettement de 1,27 pour un seuil d'alerte de 1,21.

Ces 3 ratios confirment que la situation financière de la CCTA continue de se dégrader. La dotation d'intercommunalité est à la baisse. Concernant le pool routier, l'aide du Département a été lissée sur 3 ans et les services de la trésorerie sont aujourd'hui très stricts sur la séparation entre fonctionnement et investissement (sachant que seul l'investissement est subventionnable).

Monsieur le Président fait remarquer que ce lissage du pool a généré 30 % de subventions en moins, y compris en investissement et qu'il s'avère nécessaire de compenser cette perte dans le cadre d'une régie de travaux. L'excédent de fonctionnement que devrait dégager la CCTA est absorbé par la non prise en compte des travaux de voirie en fonctionnement au titre du pool par le Département (environ 200 000 €).

Monsieur Lagrange fait remarquer que les éventuelles recettes générées par les services techniques ne sont pas mentionnées au budget.

Monsieur Losego se pose une question : quelle intercommunalité voulons-nous mettre en place ? Il est évident que si l'on ne souhaite qu'une intercommunalité de projets, il sera possible de réaliser des économies. Mais il semble que les élus aient également souhaité une intercommunalité de services qui est génératrice d'emplois mais également de dépenses.

Monsieur Boube est d'avis que l'on a inversé un processus : on a d'abord transféré des services pour se demander ensuite comment les financer.

Monsieur Losego n'est pas cet avis : chaque transfert de compétence a été pensé et budgété en amont.

Monsieur le Président fait procéder au vote du budget primitif 2014 :

Pour: 21 Contre: 3 Abstentions: 4

II. <u>Taux de fiscalité :</u>

Il est proposé les taux de fiscalité suivants pour les 4 taxes :

- Taxe d'habitation : 16,47 %

- Foncier bâti : 7,34 %

- Foncier non bâti : 37,81 %

- CFE: 27,91 %

Pour: 27 Contre: 1 Abstention: 0

Le taux proposé pour la TEOM est inchangé à 12,5 %. La délibération est prise à l'unanimité.

III. <u>Création d'une régie pour le musée-forum :</u>

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'à la demande du Trésor Public, il est nécessaire de rajouter le terme de « créer » dans la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV. <u>Transport collectif à la demande (TCD) :</u>

Le TCD avait été augmenté lors du conseil communautaire du 13 mars 2014. Le tarif été passé à 0,87 € pour une voiture et 1 € pour un bus.

Or, l'entreprise de la Moga qui gère le TCD, compte tenu de l'augmentation de la TVA, a souhaité une nouvelle revalorisation du tarif.

Il est donc proposé de passer à 1 € pour une voiture et à 1,50 € pour un bus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V. Délégués suppléants SYSTOM des Pyrénées :

Par délibération en date du 24 avril 2014, deux délégués titulaires ont été désignés pour représenter la CCTA au SYSTOM des Pyrénées.

Or, ce dernier a fait savoir qu'il fallait également élire deux délégués suppléants.

Il est donc fait appel à candidature. Messieurs Jean-Luc Soudais et Guy Loubeyre se présentent.

Ils sont élus à l'unanimité.

VI. Engagement d'une procédure judiciaire à l'encontre du cabinet Guillet :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la mission de reclassement de la voirie intercommunale, qui avait été confiée au cabinet Guillet, n'a pas été menée jusqu'au bout. Il souhaite que l'on puisse engager une procédure judiciaire contre ce cabinet afin qu'il termine sa mission.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII. SACPA:

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le Trésor Public refuse de payer les factures de la SACPA car ce sont les communes qui ont la compétence pour l'enlèvement des animaux errants.

Il est donc nécessaire que la CCTA soit compétente et pour cela, les communes doivent délibérer pour le transfert de compétence.

La CCTA s'engage à transmettre aux communes un modèle de délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Ouverture du musée : prévue le 31 juillet et reportée au mois de septembre, de même que l'inauguration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.
